

*Questions au Feuilleton*

3. Combien de navires appartenant au gouvernement ont été inspectés de cette manière et pourvus de permis au cours de la saison de navigation de 1973?

**M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. a) Au cours de la saison de navigation de 1973, treize (13) navires ont été inspectés et pourvus de permis en vertu des normes sur la prévention de la pollution des eaux arctiques par le ministère des Transports. b) Aucun permis de prévention de la pollution pour lequel une demande a été faite n'a été refusé à un navire.

2. Tous les navires qui ont navigué dans les eaux assujetties aux normes sur la prévention de la pollution prescrites pour la navigation dans l'Arctique avaient un permis délivré par le ministère des Transports ou une société de classification reconnue, en conformité du Règlement sur la prévention de la pollution des eaux arctiques par les navires.

3. Aucun des navires appartenant au gouvernement n'a été inspecté et pourvu d'un permis en vertu du Règlement sur la prévention de la pollution des eaux arctiques par les navires.

LE CENTRE DE FORMATION AIR/MER DANS L'ARCTIQUE

Question n° 197—**M. Forrestall:**

1. Quels ministères ou organismes du gouvernement participent actuellement à des discussions au sujet de la création dans l'Arctique canadien notamment dans le Haut Arctique, d'un centre de formation mixte air/mer intéressant plusieurs ministères dont les ministères de la Défense et des Transports?

2. Quels montants ont été prévus pour le financement de cette étude?

3. Ces discussions ont-elles permis jusqu'ici de fixer une date à laquelle ce centre deviendrait indispensable pour permettre d'appuyer les revendications du Canada quant à sa souveraineté dans l'Arctique, notamment sur l'archipel arctique canadien?

**M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** 1. Les ministères de la Défense nationale et des Transports ne participent actuellement à aucune discussion avec les autres ministères et les organismes du gouvernement au sujet de la création de nouveaux centres de formation air/mer dans l'Arctique canadien. Le Ministère des Transports exploite présentement à Resolute Bay dans le Haut Arctique, un centre de formation air/mer intéressant plusieurs ministères du gouvernement et répondant aux besoins en transport des entreprises d'exploration.

2. Aucun montant n'a été prévu à cette fin.

3. Sans objet.

LE SERVICE DES BRISE-GLACE «R» DANS L'ARCTIQUE

Question n° 198—**M. Forrestall:**

Dans quelles zones de l'Archipel arctique canadien, le brise-glace de la catégorie R pourra-t-il fonctionner et dans chaque cas, pendant combien de temps?

**M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Le brise-glace de la catégorie R pourra fonctionner dans toutes les zones de l'Archipel arctique canadien. La période durant laquelle le navire fonctionnera dans chaque zone dépendra des besoins d'exploitation à ce moment-là.

LES INSTALLATIONS POUR LA MISE À L'ESSAI DE MODÈLES DE BRISE-GLACE

Question n° 199—**M. Forrestall:**

1. De quelles installations dispose le ministère des Transports ou autres organismes du gouvernement pour faire des essais de modèles

[M. Forrestall.]

de brise-glaces en vue de la construction et de la mise au point d'un potentiel canadien en ce domaine?

2. Le gouvernement considère-t-il que ce potentiel permettra d'assurer la réalisation du brise-glace polaire en question et, dans la négative, quand prévoit-on pouvoir l'accroître de façon à répondre aux besoins?

3. Le gouvernement a-t-il, à l'heure actuelle, pris des dispositions en vue de partager ou d'utiliser ces installations situées aux États-Unis et, dans l'affirmative, combien de fois ces installations situées à l'extérieur du Canada ont-elles été utilisées au cours de l'année dernière?

**M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. Le ministère des Transports n'a pas d'installations de ce genre, mais il y en a une au Conseil national de recherches.

2. L'installation gouvernementale actuelle n'est pas parfaitement adaptée aux besoins. Pour la rendre adéquate, le Conseil national de recherches estime qu'il faudrait trois ans, 1.5 million de dollars et 12 employés additionnels.

3. Aucune disposition n'a été prise pour partager ou utiliser des installations, sauf sur une base contractuelle. Ces installations ont été employées une fois en février de l'an dernier.

LES MISSIONS DU BRISE-GLACE «POLAR STAR» DE LA GARDE CÔTIÈRE AMÉRICAINE

Question n° 200—**M. Forrestall:**

1. Quelle conséquence le lancement du brise-glace *Polar Star* de 60,000 chevaux-vapeur de la garde côtière américaine par la Lockheed Shipbuilding Co. Ltd. a-t-il sur les revendications de souveraineté canadienne dans l'Archipel arctique?

2. Quand le gouvernement croit-il que l'on se servira du plein rendement de ce navire dans l'Arctique?

**M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. Les eaux de l'Alaska et de l'Antarctique, où les États-Unis exploitent des installations de recherche, sont couvertes de glaces pendant une grande partie de l'année; le gouvernement canadien ne considère pas que le lancement du brise-glace de la Garde côtière américaine «Polar Star» peut avoir des conséquences quelconques sur les revendications de souveraineté canadienne dans l'Archipel arctique.

2. Le gouvernement ne sait pas à quel moment le navire sera tout à fait paré pour les missions qu'il est appelé à remplir dans les eaux de l'Arctique, mais il apparaît toutefois que le «Polar Star» sera armé vers la fin de 1974.

LE LANCEMENT D'UN BRISE-GLACE AMÉRICAIN EN NOVEMBRE 1974—L'INVITATION DE FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU CANADA

Question n° 201—**M. Forrestall:**

La fin de semaine du 17 novembre 1973, des hauts fonctionnaires ont-ils assisté au lancement du brise-glace de 60,000 chevaux-vapeur de la garde côtière américaine par la Lockheed Shipbuilding Co. Ltd. à Seattle (Washington) et, dans l'affirmative, quel est leur nom et quels sont les postes qu'ils occupent?

**M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Aucun haut fonctionnaire du ministère des Transports n'a assisté au lancement du brise-glace de la Garde côtière américaine à la fin de semaine du 11 novembre 1973.